

---

## DIRECTRICE ACADEMIQUE ADJOINTE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE

Madame GAU Corinne, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale de mathématiques, vous êtes détachée et nommée dans l'emploi de directrice académique adjointe des services de l'Education nationale (DAASEN) de la région académique de Martinique, par arrêté ministériel du 13 aout 2018. A ce titre, vous contribuez à la mise en œuvre de la politique éducative du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports au sein de la région académique monodépartementale Martinique dans le premier et le second degré.

Sous l'autorité directe du recteur de région académique dont vous êtes l'une des adjointes, vos responsabilités s'exercent dans les domaines administratifs, par délégation du recteur, et pédagogiques, à travers la coordination de l'action pédagogique et éducative relative aux enseignements primaire et secondaire ainsi que dans le suivi des établissements et des personnels, en étroite collaboration avec les chefs d'établissement et les inspecteurs de l'éducation nationale chargés d'une circonscription du premier degré. Vous supervisez, au nom de l'autorité rectorale et en accord avec cette dernière, les référents académiques qui sont pilotes à l'échelon du territoire les dossiers relatifs à la politique pédagogique nationale et académique.

Actrice essentielle de la mise en œuvre du projet académique, vous contribuez au pilotage et à l'animation d'une politique pédagogique et éducative au service de la réussite des élèves. Membre du comité de direction de l'académie, vous participez à la définition de la stratégie académique.

Vous portez une attention toute particulière à la conduite du dialogue social et assurez, à ce titre, la présidence, par délégation du recteur, des instances compétentes pour l'enseignement du premier degré et pour l'enseignement privé. Vous contribuez également à la conduite des audiences accordées pour le premier et le second degré avec les élus, les parents et les personnels.

**DANS LE RESPECT DES ORIENTATIONS DEFINIES PAR L'AUTORITE RECTORALE ET EN ACCORD AVEC ELLE, VOS RESPONSABILITES COUVRENT LES DOMAINES SUIVANTS :**

### **PREMIER DEGRE**

#### **Écoles maternelles et élémentaires**

- **Information et orientation des élèves et des familles :** affectations dans les collèges de l'enseignement public et gestion des bourses et des fonds sociaux ;
- **Gestion des enseignants des écoles du 1er degré public :** recrutement, formation continue, avancement, rémunérations, mutations et retraites, organisation des concours et des certifications CAPPEI et CAFIPEMF ;
- **Moyens d'enseignement :** implantation et gestion des postes d'enseignement dans les écoles de l'enseignement public et enseignement spécialisé ;
- **Vie scolaire et pédagogique :** impulsion, animation et évaluation des processus éducatifs, projets d'école, dispositifs de réussite éducative (EP, CLA), aménagement du temps scolaire, contractualisation et conventionnement ;
- **Enseignement privé :** implantation et gestion des moyens d'enseignement dans les écoles privées sous contrat, contrôle des établissements privés sous contrat et hors contrat et gestion des personnels enseignants du premier degré privé.
- **Pilotage et évaluation des établissements d'enseignement :** Elaboration des lettres de mission des inspecteurs du premier degré. Supervision de l'évaluation des écoles conduite par le ou les référents du Conseil d'évaluation des écoles (CEE), dans le cas où vous ne n'êtes pas référente. Évaluation des projets d'écoles qui doivent comporter une stratégie claire et précise dans l'application des projets académiques.

## SECOND DEGRE

### Collèges et lycées

- **Information et orientation des élèves et des familles** : affectations dans les collèges et les lycées de l'enseignement public et gestion des bourses et des fonds sociaux ;
- **Moyens d'enseignement** :
  - Collèges : structures pédagogiques, attribution des moyens, postes et heures supplémentaires, enseignement spécialisé ;
  - Lycées : participation au traitement des dossiers relevant de la compétence spécifique du recteur, comme les structures pédagogiques et l'enseignement spécialisé ;
- **Vie scolaire et pédagogique** :
  - L'impulsion, animation et évaluation des processus éducatifs : projets d'établissement, contrats de réussite éducative (EP, CLA) ;
  - L'organisation des examens : diplôme national du brevet (DNB), certificat de formation générale (CFG) et divers concours ;
  - L'élaboration de la lettre de mission des chefs d'établissement ;
- **Enseignement privé** : implantation et gestion des moyens d'enseignement dans les collèges et lycées privés sous contrat ainsi que du supérieur, contrôle des établissements privés sous contrat et hors contrat et gestion des personnels enseignants du second degré privé.
- **Pilotage et évaluation des établissements d'enseignement** : Elaboration des lettres de mission des chefs d'établissement. Supervision de l'évaluation des établissements conduite par le ou les référents du Conseil d'évaluation des écoles (CEE), dans le cas où vous n'êtes pas référente. Supervision du guichet unique pour vérifier que les moyens sont en lien avec les projets académiques. Évaluation des projets d'établissements qui doivent comporter une stratégie claire et précise dans l'application des projets académiques.

## LES MOYENS

- Pour l'ensemble de vos attributions, vous disposez des services administratifs du rectorat de l'académie de Martinique-direction académique des services de l'éducation nationale. Vous vous appuyez sur un adjoint premier degré, ADAASEN, ayant en charge la coordination des inspecteurs de circonscriptions et assurant le suivi de tous les domaines en lien avec le premier degré.

Vous travaillez en liaison avec :

- Les inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) responsables des circonscriptions du premier degré ;
- Les doyens des corps d'inspection du premier et du second degré ;
- L'inspecteur chargé de l'information et de l'orientation ;
- Les référents académiques qui pilotent à l'échelon du territoire de dossiers relatifs à la politique éducative et pédagogique ;
- Un inspecteur de l'enseignement technique ;
- Les personnels de direction, directeurs de SEGPA et directeurs de CIO.

La Directrice Académique Adjointe des Services de  
l'Éducation Nationale

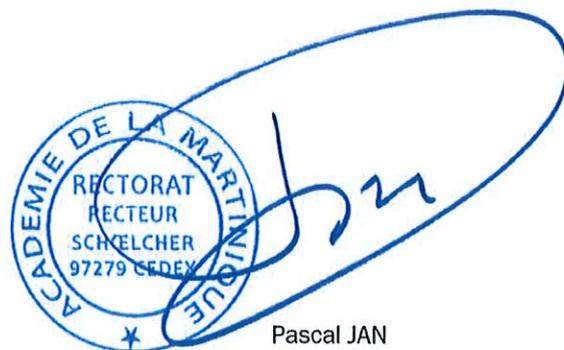
DASEN Adjointe au Recteur de Région académique

Le Recteur de Région académique

Directeur Académique des Services de l'Éducation  
Nationale



PJ/CG/05/07/2021  
Corinne GAU



Pascal JAN